

MATRONES ET AMANTES DANS MÉMOIRES D'HADRIEN

par Rémy POIGNAULT
(Université de Clermont-Ferrand II)

Dans son essai, « Selma Lagerlöf, conteuse épique » (*SBI, EM*, p. 109), Marguerite Yourcenar affirme : « Il y a peu de romanciers de génie ; les romancières de génie sont, certes, encore plus rares. [...] un grand roman présuppose un libre regard porté sur la vie que la coutume sociale, jusqu'ici, n'a guère permis aux femmes ; il suppose aussi, dans les meilleurs cas, un luxe de puissance créatrice que les femmes semblent avoir rarement eue, ou du moins pu manifester, et qui ne s'est donné jusqu'à présent libre cours que dans la maternité physiologique » ; à part quelques rares exceptions, « les [...] grandes romancières se situent toutes au XIX^e ou au XX^e siècle ». Outre le fait que le roman est alors un genre dominant, c'est reconnaître, somme toute, une récente évolution de la société qui entrave moins l'émergence de l'écriture des femmes. La création romanesque ici n'apparaît pas comme conditionnée par la physiologie, mais par la sociologie et l'histoire.

Mais la femme grand écrivain du XX^e siècle qu'est Marguerite Yourcenar prend rarement pour héros des héroïnes et le point de vue de la narration est encore plus exceptionnellement féminin dans ses ouvrages de fiction. Dans le cas de *Mémoires d'Hadrien*, Marguerite Yourcenar en donne une explication à la fois historique et psychosociologique : « Impossibilité aussi de prendre pour figure centrale un personnage féminin, de donner, par exemple, pour axe à mon récit, au lieu d'Hadrien, Plotine. La vie des femmes est trop limitée, ou trop secrète. Qu'une femme se raconte, et le premier reproche qu'on lui fera est de n'être plus femme. Il est déjà assez difficile de mettre quelque vérité à l'intérieur d'une bouche d'homme » (*CNMH*, p. 526). Les trois dernières phrases pourraient, pour notre époque, sembler relever de l'exagération si on ne les ramenait pas au cadre temporel du second siècle.

Revenons donc à l'Antiquité. De fait, le bâtisseur du Panthéon – d'où toute référence à lui-même est absente –, le bâtisseur du Mausolée qui porte son nom et de la Villa... Hadriana, c'est bien

Hadrien, et aucune princesse de la cour, de même que c'est lui qui a efficacement œuvré à l'administration de l'Empire. Les femmes n'avaient pas chez les Romains de droits politiques : l'anecdote célèbre de Papirius relatée par Aulu-Gelle (*Nuits attiques*, I, 23) nous apprend que, sous la République, ils allèrent même jusqu'à mettre fin à une tradition qui consistait à autoriser les enfants des sénateurs à entrer dans la Curie pour y suivre les débats de cette assemblée : ils craignaient, en effet, désormais, qu'ils n'aillent raconter à leur mère les affaires de l'État.

Quand une femme veut se mêler de politique, elle s'immisce dans la sphère masculine et est fort mal vue. C'est ainsi que parmi ses partisans Catilina compte quelques femmes de mauvaise vie, dont la noble Sempronia, « qui avait déjà commis plus d'un méfait d'une audace toute virile »¹. Salluste ajoute, d'ailleurs, à son sujet « brûlante de sensualité, il lui arrivait plus souvent de solliciter les hommes que d'en être sollicitée »². À l'époque impériale, Livie, l'épouse d'Auguste, fait figure chez Tacite d'intrigante qui cherche à donner à son fils Tibère accès au trône³, et à qui on reproche un défaut commun à son sexe : *muliebris impotentia*, « l'incapacité, propre aux femmes, à maîtriser leurs passions »⁴. Sous Tibère, Caecina (c'est un homme) proposa même au Sénat d'interdire à un magistrat partant dans sa province d'emmener avec lui son épouse, car cette présence féminine entraînait toutes sortes de problèmes : « Ce sexe n'était pas seulement faible et inapte aux fatigues ; il devenait, si on le laissait faire, cruel, intrigant, avide de pouvoir »⁵ ; mais il y eut une majorité pour écarter cette résolution au nom de l'évolution des mœurs et en faisant remarquer que les hommes non plus, fussent-ils magistrats, n'étaient pas tous exempts de passions⁶. Il est vrai qu'on ajoute, pour leur permettre de suivre leur mari en déplacement, un argument peu favorable aux femmes : les laisser à Rome serait abandonner « un sexe naturellement sans défense » et l'exposer « à son goût du luxe et aux passions d'autrui »⁷ ; le risque serait grand alors de désintégration

¹ SALLUSTE, *Catilina*, 25, 1, traduction d'Alfred ERNOUT, Les Belles Lettres : [...] *quae multa saepe uirilis audaciae facinora commiserat.*

² *Ibid.*, 25, 3 : *lubido sic accensa ut saepius peteret uiros quam peteretur.*

³ TACITE, *Annales*, I, 3, 3.

⁴ *Id.*, *ibid.*, I, 4, 5.

⁵ *Id.*, *ibid.*, III, 33, 3, traduction de Pierre WUILLEUMIER, Les Belles Lettres : *Non imbecillum tantum et imparum laboribus sexum, sed, si licentia adsit, saeuum, ambitiosum, potestatis audium.*

⁶ *Id.*, *ibid.*, III, 34.

⁷ *Id.*, *ibid.*, III, 34, 5, traduction de Pierre WUILLEUMIER : [...] *sexum natura inualidum [...] exponi suo luxu, cupidinibus alienis.*

d'un mariage dont « à peine une surveillance constante pouvait [...] maintenir l'intégrité »⁸.

Que dire des Agrippines et des Messalines ? Agrippine, qui, « brûlant de toutes les passions d'une tyrannie mauvaise »⁹, empoisonne son époux Claude pour porter au pouvoir son fils Néron par l'intermédiaire duquel elle compte régner, et assiste, derrière un rideau, à une séance du Sénat spécialement convoqué au Palatin, de même qu'elle essaie de monter sur l'estrade où se trouve l'empereur dans l'intention de présider avec lui une audience accordée à des ambassadeurs étrangers¹⁰.

Certes il y eut à l'époque impériale des femmes qui s'élevèrent jusqu'à l'héroïsme, comme la mère d'Agrippine, Agrippine l'Ancienne, l'épouse de Germanicus : en l'absence de son mari, elle empêcha l'armée, prise de panique, de détruire un pont sur le Rhin et rétablit, grâce à son sang-froid la situation, méritant ainsi de la part de Tacite la dénomination, rare, de *femina ingens animi*, « femme au grand courage » qui « assuma, pendant ces journées, les fonctions d'un chef [...] »¹¹. Mais il s'agit là d'une exception : le plus souvent quand les femmes dans l'Antiquité romaine se portent sur le terrain des hommes, elles sont dénigrées. D'ailleurs, l'empereur, en l'occurrence Tibère, supporte fort mal la conduite d'Agrippine l'Ancienne, en laquelle il voit la recherche d'une popularité dangereuse pour son propre pouvoir : « Il ne restait plus rien à faire pour les chefs des armées dès lors qu'une femme faisait la tournée des manipules, approchait des enseignes, se livrait à des générosités [...] »¹².

Plus près de l'époque d'Hadrien, il est un autre exemple de conduite féminine positive, où la femme se signale par un courage qui est donné comme un modèle à suivre aux hommes par Pline le Jeune, dans une lettre adressée à un dénommé Priscus (VII, 19) : il s'agit de Fannia, fille de Thrasea Paetus et épouse d'Helvidius Priscus, deux figures de l'opposition sénatoriale stoïcienne ; elle suivit son mari en exil par deux fois et fut ensuite bannie pour avoir voulu propager son souvenir. Craignant sa mort prochaine, Pline s'écrie alors : « Aurons-nous des modèles à montrer désormais à nos épouses ? Aurons-nous

⁸ ID., *ibid.*, traduction de Pierre WUILLEUMIER : *Vix praesenti custodia manere inlaesa coniugia*.

⁹ ID., *ibid.*, XIII, 2, 3, traduction de Pierre GRIMAL, Gallimard : [...] *quae cunctis malae dominationis cupidinibus flagrans [...]*. Nous citons désormais Tacite dans cette traduction.

¹⁰ ID., *ibid.*, XIII, 5.

¹¹ ID., *ibid.*, I, 69, 1 : *Sed femina ingens animi munia ducis per eos dies induit*.

¹² ID., *ibid.*, I, 69, 4 : *Nihil relictum imperatoribus, ubi femina manipulos interuisat, signa adeat, largitionem temptet [...]*.

des femmes à qui même nous autres hommes puissions emprunter des exemples de courage, que nous puissions, les voyant et les entendant, admirer autant que les héroïnes dont nous lisons l'histoire »¹³. Mais sans doute n'y a-t-il pas dans une telle vie matière à une grande œuvre littéraire et il convient d'ajouter que cette femme trouve son héroïsme dans le sillage de ses père et époux.

Q'en est-il de l'écriture ? Nous ne connaissons guère, chez les Romains, que la poétesse Sulpicia, nièce de l'ami des Lettres, Valerius Messala Corvinus, qui exprime sa passion pour un jeune homme Cerinthus dans six poèmes du *Corpus Tibullianum*. Il faut y ajouter, dans le domaine des mémoires, Agrippine la Jeune, qui adopte ici aussi une attitude masculine, en suivant la tradition des hommes politiques romains et des empereurs : Tacite se réfère à cette « autobiographie » : « [...] les mémoires [...]d' Agrippine, qui, devenue la mère de l'empereur Néron, a raconté à la postérité sa vie et les vicissitudes des siens »¹⁴. Elle devait y justifier, sans doute, l'accession de Néron au détriment du fils de Claude, Britannicus, et peut-être aussi essayait-elle de préserver son influence auprès de Néron face à ses conseillers Sénèque et Burrus¹⁵. Les *Mémoires d'Agrippine* auraient pu constituer le sujet d'un ouvrage puisé dans l'Antiquité, mais adoptant un point de vue narratif féminin : c'est Pierre Grimal qui s'est chargé de l'écrire en 1992¹⁶. Mais Agrippine est atypique : en règle générale, dont elle constitue l'exception, les mémoires antiques sont le fait d'hommes d'action. En outre, une telle héroïne ne pouvait convenir à Marguerite Yourcenar qui choisit comme protagonistes des êtres qui correspondent à des moments de son évolution intérieure.

Ni Plotine, ni Sabine n'ont laissé de tels écrits et si Plotine et Matidie n'ont pas été sans exercer une certaine influence sur l'empereur Trajan, ce fut dans la discrétion¹⁷. L'attachement de Marguerite Yourcenar à la vérité historique et à la justesse de ton ne pouvait la conduire qu'à l'élaboration d'une voix d'homme, celle d'Hadrien, dans la mesure où, en plus d'affinités esthétiques, morales, philosophiques, elle pouvait trouver en lui un *exemplum* politique à

¹³ PLINE LE JEUNE, *Ep.*, VII, 19, 7, traduction d'Anne-Marie GUILLEMIN, Les Belles Lettres : *Eritne quam postea uxoris nostris ostentare possimus ? erit a qua uiri quoque fortitudinis exempla sumamus ? quam sic cernentes audientesque miremur ut illas quae leguntur ?*

¹⁴ TACITE, *Annales*, IV, 53, 2 : [...] in commentariis Agrippinae [...], quae, Neronis principis mater, uitam suam et casus suorum posteris memorauit.

¹⁵ Henry BARDON, *La littérature latine inconnue*, t. 2, Paris, 1956, p. 171-172 ; Eugen CIZEK, *Histoire et historiens à Rome dans l'Antiquité*, Lyon, 1995, p. 192-193.

¹⁶ Pierre GRIMAL, *Mémoires d'Agrippine*, Paris, de Fallois, 1992.

¹⁷ Cf. Hildegard TEMPORINI, *Die Frauen am Hofe Trajans. Ein Beitrag zur Stellung der Augustae im Principat*, Berlin / New York, De Gruyter, 1978.

méditer dans la période d'après-guerre qui a été celle de rédaction finale de l'œuvre.

Si les femmes sont loin de constituer une préoccupation essentielle pour Hadrien, elles ne sont pas absentes de ses mémoires, qu'il évoque fugitivement la figure de sa mère, expose ses rapports avec sa sœur Pauline, son épouse Sabine, ou ceux qui l'unissent à Plotine, ou bien qu'il se remémore ses amours féminines.

Il s'intéresse aussi aux femmes en tant qu'empereur. Le réagencement du monde romain qu'il opère passe également par un réaménagement de la condition féminine. Dans *Tellus stabilita*, groupement de chapitres par lequel s'ouvre, programmiquement, le récit du début de son règne, c'est au statut juridique des femmes qu'il s'attache, tout en constatant que le décalage peut être grand entre celui-ci et la réalité de leur pouvoir domestique. L'ancien droit romain avait mis les femmes sous une tutelle stricte « en raison de leur légèreté d'esprit » selon le témoignage et l'expression du juriste romain Gaius : *propter animi leuitatem*¹⁸. Mais la situation a évolué peu à peu et Cicéron, dans le *Pro Murena*, 27, vantant la sagesse des Anciens qui, en raison de « la faiblesse de jugement »¹⁹ des femmes (*propter infirmitatem consilii*), leur avaient imposé des tuteurs, regrette qu'elles aient acquis plus de libertés grâce à l'ingéniosité des jurisconsultes. Hadrien va œuvrer à conférer aux femmes des droits moins limités : « j'ai accordé à la femme une liberté accrue d'administrer sa fortune, de tester ou d'hériter. J'ai insisté pour qu'aucune fille ne fût mariée sans son consentement : ce viol légal est aussi répugnant qu'un autre » (*MH*, p. 376). De fait, si le dernier point concernant le consentement de la mariée ne semble pas renvoyer à quelque mesure nettement repérable²⁰, par une décision sénatoriale – mais dont l'initiative et le contenu émanent des services impériaux – le sénatus-consulte Tertullien, Hadrien « accordait aux mères de trois enfants (de quatre enfants lorsqu'il s'agissait d'une affranchie) un droit sur l'héritage de leurs fils et filles prédécédés »²¹. De même un

¹⁸ GAIUS, *Institutes, Commentarius primus*, 144, traduction de Julien REINACH, Les Belles Lettres.

¹⁹ Traduction d'André BOULANGER, Les Belles Lettres.

²⁰ Cette idée pourrait provenir d'une interprétation erronée d'une phrase de Bernard d'ORGEVAL, *L'empereur Hadrien. Œuvre législative et administrative*, Paris, 1950, p. 89, qui concernait les conditions générales du mariage et qui aurait été comprise comme étant relative à l'action d'Hadrien : « Le mariage légitime est soumis à trois conditions : le consentement, l'âge requis et le *conubium* ».

²¹ Yan THOMAS, « La division des sexes en droit romain », *Histoire des femmes en Occident - I- L'Antiquité*, sous la dir. de Pauline SCHMITT PANTEL, Paris, 1991, p. 127, qui ajoute : « parmi les collatéraux, seuls les frères et sœurs consanguins du

sénatus-consulte de l'époque d'Hadrien simplifie les procédures d'établissement de testaments par les femmes²².

L'empereur se penche aussi sur la question de la grossesse, mais, là encore, en juriste, pour garantir les droits de l'enfant : dans le groupement *Patientia*, quand, surmontant les épreuves de la fin de son règne, il reprend l'exposé des tâches impériales : « Tout reste à faire » (*MH*, p. 505), il signale qu'« [o]n réunit en ce moment un congrès de médecins et de magistrats chargés de statuer sur les limites extrêmes d'une grossesse, mettant fin de la sorte à d'interminables criaileries légales » (*MH*, p. 506). Il entend apporter une réponse rigoureuse, scientifique, afin de déterminer de manière stable le droit des enfants. Aulu-Gelle est à l'origine de ce passage de *Mémoires d'Hadrien* car il rapporte qu'une veuve de bonne réputation accoucha le 11^e mois qui suivit la mort de son époux, ce qui entraîna une mise en cause de la légitimité de l'enfant, car on considérait alors que la grossesse ne pouvait pas dépasser dix mois, « mais feu l'empereur Hadrien, ayant appelé à lui la cause, avait décrété que l'accouchement pouvait survenir aussi au cours du onzième mois ; et nous avons lu quant à nous son décret sur le sujet. Dans ce décret Hadrien dit qu'il prend cette décision après avoir consulté l'opinion des philosophes et des médecins anciens »²³. Dans *Mémoires d'Hadrien* l'empereur ne va pas chercher des lumières dans les ouvrages des savants du passé, mais réunit des spécialistes, crée, somme toute, une commission ; le but toutefois est le même : essayer d'instaurer une plus grande justice en assurant les droits de l'enfant.

La femme, l'enfant, ou l'esclave retiennent l'attention du prince comme étant des êtres juridiquement faibles et il travaille à améliorer leur sort. Mais on ne saurait réduire – pas plus Hadrien qu'un autre – la femme à son être juridique. Le protagoniste des *Mémoires d'Hadrien* nous livre son expérience du monde des femmes qu'il a côtoyées dans sa jeunesse de sénateur romain, comme sous son règne. Dans le groupement de chapitres *Varius multiplex multiformis*, qui

mort venaient au partage avec leur mère commune : les autres collatéraux agnatiques, oncles, neveux, cousins, étaient définitivement écartés. Pour la première fois, donc, les mères étaient préférées aux agnats – du moins aux agnats les moins proches – en vertu d'une loi » ; cf. aussi Bernard d'ORGEVAL, *op. cit.*, p. 137-138.

²² Ainsi « les ingénues de plus de douze ans peuvent en principe tester librement si elles sont soustraites à la tutelle ; celles en tutelle se contenteront d'obtenir l'*auctoritas* du tuteur dès lors suffisante » : Bernard d'ORGEVAL, *op. cit.*, p. 143.

²³ AULU-GELLE, *Nuits attiques*, III, 16, 12, traduction de René MARACHE, Les Belles Lettres : *sed diuum Hadrianum, causa cognita, decreuisse in undecimo quoque mense partum edi posse ; idque ipsum eius rei decretum nos legimus. In eo decreto Hadrianus id statuere se dicit requisitis ueterum philosophorum et medicorum sententiis.*

constitue comme son « roman de formation », Hadrien raconte comment il s'est « familiarisé [...] avec le peuple varié des femmes » (*MH*, p. 333). Il s'agit là du développement d'un passage, assez vague, de l'*Histoire Auguste* comme l'indique l'auteur elle-même dans sa « Note » : « Le chapitre sur les maîtresses est tiré tout entier de deux lignes de Spartien (XI, 7) sur ce sujet ; on s'y est efforcé, tout en inventant là où il le fallait, de rester dans les généralités les plus plausibles » (*MH*, p. 544). L'*Histoire Auguste*, signalant qu'on reproche à Hadrien une excessive curiosité qui le conduit à faire espionner les Romains continue : « à quoi s'ajoutent des affirmations touchant l'amour d'Hadrien pour les jeunes gens et ses adultères avec des femmes mariées, un mal dont, dit-on, il souffrit, en ajoutant qu'il ne resta loyal pas même envers ses amis »²⁴. Hadrien, chez Marguerite Yourcenar, ne se présente pas en séducteur, c'est un rôle qu'il refuse, à la fois par une forme de paresse, ou plutôt pour employer ailleurs son énergie, et par souci d'authenticité : « À défaut de génie, une pareille carrière demande des soins, et même des stratagèmes, pour lesquels je me sentais peu fait. Ces pièges dressés, toujours les mêmes, cette routine bornée à de perpétuelles approches, limitée par la conquête même, m'ont lassé » (*MH*, p. 297). Hadrien n'est pas Don Juan et il « n'[a] jamais compris qu'on se rassasiât d'un être » (*MH*, p. 297). Il n'est pas davantage porté à la débauche car ses « vérités toutes simples » cachent encore « le mensonge » (*MH*, p. 298), celui des prostituées qui jouent leur rôle en se conformant à ce qu'elles imaginent des envies de leur client : « Rien de plus grossier que nos complices. [...] Il me déplaît qu'une créature croie pouvoir escompter mon désir, le prévoir, mécaniquement s'adapter à ce qu'elle suppose mon choix » (*ibid.*). Cela dit, s'il ne s'est pas laissé entraîner sur la pente de la séduction ou sur celle de la débauche, il y a goûté. Dans les années où il accomplit à Rome, à la fin du règne de Domitien, son noviciat civil avec les tâches préparatoires à l'entrée dans la carrière sénatoriale en devenant « juge au tribunal chargé des litiges d'héritages » (*MH*, p. 315), il se laisse prendre par l'atmosphère ambiante et subit le modèle dominant : « La débauche même devenait une étude durant ces années difficiles : je tâchais de me mettre au ton de la jeunesse dorée de Rome ; je n'y ai jamais complètement réussi » (*MH*, p. 316).

²⁴ *Vita Hadriani*, 11, 7, traduction de Jean-Pierre CALLU, Les Belles Lettres : [...] atque huic adiungunt quae de adulterorum amore ac nuptarum adulteriis quibus Hadrianus laborasse dicitur adserunt, iungentes quod ne amicis quidem seruauerit fidem.

Cela se passe peu après la mention de son mariage avec Sabine, à l'âge de 28 ans²⁵ et juste avant l'évocation du triomphe de Trajan sur les Daces (en 106/107). C'est une période où il veut consolider sa position auprès de Trajan pour s'assurer le trône, mais il tient à se laver des accusations dont l'*Histoire Auguste* s'est faite le relais : ses amours ne sont pas commandées par l'arrivisme. « On m'a reproché à cette époque mes quelques adultères avec des patriciennes » (MH, p. 333) est une claire allusion à la phrase de « Spartien » que j'ai citée plus haut : *nuptarum adulteriis*. Des amours avec des esclaves ou des affranchies ne porteraient pas à conséquence et nul, à Rome, ne songerait à s'en scandaliser. Mais la *nupta*, la femme mariée, en d'autres termes, la matrone, garante de la continuité du sang de son mari par la procréation, ne devait pas être l'objet de la convoitise sexuelle d'un autre²⁶. Hadrien se justifie sur deux plans : d'une part, s'il a eu des liaisons avec des patriciennes, c'est – et il nous en a déjà informé – qu'il n'apprécie guère les professionnelles, non plus, d'ailleurs, que le commerce de son épouse : « je vois mal, dans nos mœurs, comment un homme que les courtisanes écoeurèrent toujours, et que le mariage excédait déjà, se fût familiarisé autrement avec le peuple varié des femmes » (*ibid.*). Le second niveau de la justification concerne la finalité de ces adultères : loin d'y voir un calcul politique – comme le font ses vertueux ennemis, il en fait un instrument de découverte du monde qui l'entoure, un mode d'initiation ; les confidences politiques éventuelles ne viennent que par surcroît, « mais j'y trouvais d'habitude peu de plaisir et moins de profit » (*ibid.*). S'y ajoute aussi le plaisir des sens, et même un peu plus : « Ces liaisons, agréables quand ces femmes étaient habiles, devenaient émouvantes quand elles étaient belles » (*ibid.*).

Notre explorateur voudrait percer le mystère du monde féminin, mais doit se contenter d'en constater l'ambiguïté. La femme apparaît comme une sorte de Janus : une face concerne l'amante, l'autre, secrète, est la face domestique à laquelle Hadrien n'a pas accès sinon par la ruse ; et il reconnaît là une forme de curiosité, mais totalement différente de celle dont on l'accusait : l'ambition politique n'en est pas la cause ; il s'agit, bien au contraire, d'essayer de trouver quelque accès au monde mystérieux des femmes. « Il devait y avoir autre chose : dissimulé derrière un rideau, comme un personnage de comédie attendant l'heure propice, j'épiais avec curiosité les rumeurs

²⁵ C'est-à-dire en 104 ; mais, en réalité, on ignore l'année exacte de son mariage avec Sabine.

²⁶ Cf., par exemple, Aline ROUSSELLE, « La politique des corps. Entre procréation et continence à Rome », *Histoire des femmes*, I, *op. cit.*, p. 338 sq.

d'un intérieur inconnu, le son particulier des bavardages de femmes, l'éclat d'une colère ou d'un rire, les murmures d'une intimité, tout ce qui cessait dès qu'on me savait là » (*MH*, p. 334). On aura remarqué que la posture d'Hadrien est exactement l'inverse de celle d'Agrippine se cachant derrière une tenture pour assister à une séance du Sénat : il veut accéder au monde féminin de la *domus*, tandis qu'elle veut entrer dans l'univers politique des hommes.

Les relations d'Hadrien avec ses amantes sont sous le sceau du factice, de l'artifice, de l'apparence et du malentendu. Tout se passe comme si le fard, les bijoux, les toilettes tenaient lieu de l'essentiel, ce qu'il critique, comme Zénon (*ON, OR*, p. 648-649), mais on trouverait ailleurs dans l'œuvre de Marguerite Yourcenar pareilles dénonciations. Donnons la parole à Hadrien : « Je finissais par comprendre que l'esprit du jeu exigeait ces perpétuels déguisements, ces excès dans l'aveu et dans la plainte, ce plaisir tantôt feint, tantôt dissimulé, ces rencontres concertées comme des figures de danse » (*MH*, p. 334). « J'ai souvent pensé que les amants passionnés des femmes s'attachent au temple et aux accessoires du culte au moins autant qu'à leur déesse elle-même » (*ibid.*). Voilà qui ne peut satisfaire quelqu'un qui, comme Hadrien, voit « dans l'amour une forme d'initiation, l'un des points de rencontre du secret et du sacré » (*MH*, p. 296) et a « rêvé parfois d'élaborer un système de connaissance humaine basé sur l'érotique, une théorie du contact, où le mystère et la dignité d'autrui consisteraient précisément à offrir au Moi ce point d'appui d'un autre monde » (*ibid.*). Mais avec ces amantes le contact ne peut que demeurer superficiel. Cette découverte des femmes est menée en même temps que l'étude des beaux-arts, de la sculpture à sujets mythologiques : « je me familiarisais avec des statues ; j'apprenais à mieux connaître la Vénus de Cnide ou la Lédà tremblant sous le poids du cygne » (*MH*, p. 333). Le réel – les amantes – rejoint l'art dans ce qu'il a d'artificiel : le naturel est ailleurs. On ne s'étonnera pas de trouver une référence aux élégiaques : « C'était le monde de Tibulle et de Propertius : une mélancolie, une ardeur un peu factice, mais entêtante comme une mélodie sur le mode phrygien, des baisers sur les escaliers dérobés, des écharpes flottant sur des seins, des départs à l'aube, et des couronnes de fleurs laissées sur des seuils » (*ibid.*). Non seulement l'élégie latine a recours à la mythologie, à laquelle elle fait de doctes allusions – Paul Veyne souligne : « Le rôle littéraire de la mythologie est donc celui d'une référence : on renvoie à certain trésor de connaissances convenu et nul ne pouvait se dire cultivé s'il l'ignorait »²⁷ –, mais encore, toujours selon une formule de

²⁷ Paul VEYNE, *L'élégie érotique romaine*, Paris, Le Seuil, 1983, p. 137.

Paul Veyne, l'élegie romaine est « une poésie qui ne plaide le réel que pour glisser une imperceptible fêlure entre elle et lui ; une fiction qui, au lieu d'être cohérente avec elle-même et de concurrencer ainsi l'état civil, se dément elle-même »²⁸. Properce nous avait prévenus en qualifiant l'élegie de *fallax opus*, « œuvre trompeuse » (IV, 1, v. 135) : l'élegie avance fardée, comme les amantes d'Hadrien dont il ne parvient à saisir l'être véritable. C'est un monde tout aussi artificiel que celui que rêvera Emma Rouault destinée à devenir épouse Bovary : « Ce n'étaient qu'amours, amants, amantes [...] »²⁹. Mais, à la différence d'Emma, Hadrien sait, ce qui lui confère une sorte de décalage critique par rapport à ces amours.

Pour Hadrien, la femme est double : derrière le masque de la passion se cache une figure beaucoup moins attrayante. Il craint de découvrir en elle les seules préoccupations domestiques et matérielles, au milieu desquelles l'épisode amoureux n'aurait été qu'une éphémère parenthèse. La rencontre, plusieurs décennies après leur liaison, de l'« une de [s]es maîtresses d'autrefois » (*MH*, p. 335), pleine de hargne contre l'un de ses gendres et ressassant des questions d'héritages et d'alliances familiales souligne aux yeux de l'empereur que si l'âge n'a pas estompé le factice – « l'artifice régnait encore : ce visage ridé jouait maladroitement du sourire » (*ibid.*) – il laisse bien voir « le cercle étroit des femmes, leur dur sens pratique, et leur ciel gris dès que l'amour n'y joue plus » (*ibid.*). Et l'amante d'autrefois de lui rappeler sa « fâcheuse Sabine » (*ibid.*). Dès lors le monde des amantes rejoint celui des matrones et pas seulement quand les ans ont passé ; en effet, du temps de sa jeunesse, Hadrien dénomme ses amantes mariées seulement par leur catégorie sociale comme « patriciennes », alors que leur statut de femmes mariées leur aurait valu le nom de « matrones », mais il ne le leur applique pas visiblement parce que le mot est connoté pour lui négativement et renvoie à l'austérité des mœurs ; toutefois, il ne manque pas, les imaginant dans leur vie domestique, de les comparer « au visage maussade des femmes de [s]a famille » (*ibid.*). Et la duplicité qu'il décèle dans le monde des femmes le conduit à envisager que les vertueuses femmes de sa famille puissent aussi avoir leur face cachée : « je me demandais si ces froides matrones étreignaient elles aussi un amant sous la tonnelle du jardin » (*ibid.*)³⁰. Les femmes seraient-elles donc toutes à la fois

²⁸ *Id.*, *ibid.*, p. 10.

²⁹ Gustave FLAUBERT, *Madame Bovary*, I, 6, éd. Garnier-Flammarion, 1966, p. 71-72.

³⁰ Dans les *Amours*, I, 8, v. 45-46, d'Ovide, la vieille Dipsas enseigne que sous le front des femmes les plus austères se cachent bien des turpitudes.

amantes et matrones ? La duplicité féminine serait-elle universelle ? et serait-il impossible de rencontrer une femme qui fût toute à sa passion et, même infidèle, totalement transparente ?

Hadrien bénéficie de cette grâce qui illumine en quelque sorte le souvenir de ses amours féminines : « parmi ces maîtresses, il en est une au moins que j'ai délicieusement aimée » (*MH*, p. 336). Cette femme mariée, au destin scandaleux – il lui prête une fin digne de Julie, la fille d'Auguste « dans une île malsaine » où sa famille l'a envoyée en exil (*ibid.*) – est la légèreté même ; sa coiffure en est le signe, non pas les constructions sophistiquées dont témoignent certaines statues, « des tours, des labyrinthes, des barques ou des nœuds de vipères » (*ibid.*), mais la plénitude de la nature et de la vie, l'élan aérien : « la grappe de raisin des vendanges, ou l'aile » (*ibid.*). Ses rapports avec Hadrien ne semblent entachés d'aucune opacité : elle ne lui cache rien de ses aventures – « elle me parlait de ses amours avec une impudeur admirable » (*ibid.*). En cela elle est à l'opposé de la matrone, dont la vertu essentielle est précisément la pudeur. « Je lui ai connu des douzaines d'amants ; elle en perdait le compte » (*ibid.*). On se souvient qu'Hadrien reproche aux femmes « leur dur sens pratique » (*MH*, p. 335), mais le grief ne vaut pas pour cette maîtresse, qui pourtant « avait d'immenses besoins d'argent » (*MH*, p. 336) et qu'il nous montre constituant des « tas » avec les cent mille sesterces qu'il lui a prêtés. « Elle s'assit par terre, petite figure nette de joueuse d'osselets [...] » (*ibid.*). On retrouvera plus tard une attitude analogue, celle de la sorcière de Canope une fois le sacrifice du faucon accompli : « Elle s'accroupit ensuite sous un arbre pour compter une à une les pièces d'or de son salaire versées par Phlégon » (*MH*, p. 438), mais la comparaison fait ressortir – par un contraste flagrant – tout le charme du tableau de la jeune femme – l'amante – aux yeux d'Hadrien : la posture, assise et non accroupie, y est plus noble ; et il ne s'agit pas d'un « salaire » remis par un secrétaire, mais d'un prêt – visiblement à fond perdu – c'est-à-dire un présent donné en main propre par Hadrien ; nulle cupidité chez l'amante : l'argent ne représente pour elle que le moyen de réaliser ses désirs, de lever tous les obstacles qui peuvent faire écran à ses plaisirs. Ces pièces d'or sont dématérialisées, « une matière magique, une monnaie personnelle, frappée à l'effigie d'une chimère, au coin du danseur Bathylle » (*MH*, p. 336) ; ce sont comme les *aurei* du rêve. À la dualité fallacieuse des femmes que nous avons relevée plus haut correspond chez elle l'oxymore de la passion : « Elle était à la fois plus fine et plus ferme, plus tendre et plus dure que les autres » (*ibid.*). Elle atteint là une grâce faite d'une parfaite harmonie, alors qu'Hadrien dira de

Sabine : « elle devenait fragile sans cesser d'être dure » (*MH*, p. 433) : avec l'épouse, l'antithèse se fait dissonance. Revenons à l'amante. Cette femme d'exception qui vit pleinement ses désirs ne peut dans une telle société que courir à l'échec, d'où sa mort dans l'île où sa famille l'a exilée – sanction qui, au IInd siècle, paraît d'un autre âge et dont la cause – un divorce –, procédure qui était tout à fait entrée dans les mœurs, se comprend mal. Le récit souligne par là, sans doute, les limites de l'émancipation féminine dans l'Antiquité. En tout cas, cette femme représente pour Hadrien, dans le monde des amantes, l'authenticité et la transparence, comme ce sera le cas, dans un univers asexué, pour Plotine.

Quittons les amantes pour les matrones. Le terme de *matrona* dans l'Antiquité désigne, si l'on en croit Aulu-Gelle, l'épouse, sans que celle-ci soit forcément mère. L'auteur des *Nuits attiques* s'élève, en effet, contre le grammairien Aelius Melissus qui prétendait qu'« est *matrona* celle qui a enfanté une fois, plusieurs fois *mater familias* (mère de famille) ; comme la truie qui a mis bas une fois est *porcetra*, plusieurs fois *scrof* » : les rapprochements philologiques des *grammatici* peuvent être d'une rare indécatesse... Aulu-Gelle estime, quant à lui, qu'« il est beaucoup plus probable [...] qu'on a dit proprement *matrona* celle qui avait convolé en mariage avec un homme, tant qu'elle demeurerait dans ce mariage, même si des enfants n'étaient pas encore nés, et qu'elle avait été dite ainsi à partir du nom de mère, qu'elle n'avait pas encore mérité, mais avec espoir et présage de le mériter un jour [...] »³¹, le terme de *mater familias* désignant l'épouse qui est sous la dépendance juridique (*manus*) d'un mari ou de celui dont dépend son mari. Le *Dictionnaire étymologique de la langue latine* d'A. Ernout et A. Meillet ajoute que « comme *mater*, le mot [*matrona*] comporte une idée accessoire de noblesse ou de dignité »³². Dans l'usage courant, le terme de « matrone » est utilisé « dans le sens ou bien d'épouse légitime, ou bien même, en certains contextes, de "femme de bonnes mœurs" : celle qui n'étant ni actrice, ni prostituée,

³¹ AULU-GELLE, *Nuits attiques*, XVIII, 6, 4-9, traduction d'Yvette JULIEN, Les Belles Lettres : « *Matrona* est quae semel peperit, quae saepius, 'mater familias' ; sicuti sus, quae semel peperit, 'porcetra', quae saepius, 'scrofa' ». [...] Enimvero illud impendio probabilius est [...] *matronam* dictam esse proprie, quae in matrimonium cum uiro conuenisset, quoad in eo matrimonio maneret, etiamsi liberi nondum nati forent, dictamque ita esse a matris nomine, non adepto iam, sed cum spe et omine mox adipiscendi [...].

³² A. ERNOU, A. MEILLET, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, Paris, Klincksieck, 1951, p. 693, s. v. « *matrona* ». Voir aussi Yan THOMAS, « La division des sexes en droit romain », *op. cit.*, p. 136-138.

ni servante de taverne ou d'auberge, avait droit à la protection de sa *dignitas* et méritait d'être honorée comme une épouse »³³. C'est bien dans le sens d'épouse consciente de sa dignité que le mot « matrone » est employé dans *Mémoires d'Hadrien*.

C'est par ce terme que le prince désigne des femmes mariées qui sont remplies du sentiment de leur respectabilité et qui présentent toutes les caractéristiques apparentes de l'austérité et de la rigueur morale.

Cette dénomination peut n'être entachée d'aucune connotation négative. Même s'il est fort distant avec sa mère – au sujet de laquelle il ignore la date exacte où elle mourut (*MH*, p. 442) –, il ne manque pas à la *pietas* quand il dit qu'elle « s'installa pour la vie dans un austère veuvage » (*MH*, p. 309), – elle représente ainsi l'antique tradition romaine de l'*uniuira* –, et que « le doux balancement de hanches des danseuses de [la] région [de Gadès] se retrouvait chez cette jeune matrone irréprochable » (*ibid.*). La figure maternelle aperçue à travers les brumes de la mémoire associe grâce et *grauitas*. De même, quand il évoque sa belle-mère, Matidie, aux derniers temps de la vie de celle-ci, il use d'un correctif qui enlève à l'appellation ce qu'elle pourrait contenir de figé et de guindé : « cette matrone aux naïvetés de jeune fille » (*MH*, p. 368). Indépendamment de ces personnages privilégiés, Hadrien offre une vision positive des mères de famille – sans recourir toutefois au terme de matrone – quand, dans l'élan du programme politique qu'il expose peu après son accession, dans *Tellus stabilita*, il souhaite « que les femmes au foyer eussent dans leurs mouvements une espèce de dignité maternelle, de repos puissant » (*MH*, p. 390) : ce serait un des éléments de la beauté du monde selon l'utopie d'Hadrien.

Mais dans le défilé des captifs de la guerre juive, témoin de l'échec de sa politique en Judée et de l'incompréhension de deux cultures prétendant l'une et l'autre à l'universel, après les enfants et les vieillards, il signale « des matrones aux chairs molles, et d'autres, solennelles et sombres comme la Grande Mère des cultes d'Orient » (*MH*, p. 479). Ces femmes orientales, dans la diversité de leur morphologie, reçoivent une dénomination relative au monde romain dont elles se sont exclues : cela ajoute encore à l'ironie du sort, mais aussi souligne le caractère hautain de certaines de ces vaincues.

Il est dans la famille d'Hadrien des matrones dont l'image est surtout négative, comme symbole d'une vie étriquée et pesante. Ainsi sa sœur, Pauline : sans que le mot « matrone » soit employé, dès sa première mention, au sein d'un milieu espagnol étouffant, elle

³³ Yan THOMAS, *ibid.*, p. 138.

apparaît déjà comme une épouse morose : « Ma sœur Pauline était grave, silencieuse, renfrognée, et s'est mariée jeune avec un vieillard » (MH, p. 310). Ailleurs, Hadrien parle indistinctement du « visage maussade des femmes de [s]a famille » (MH, p. 335). Cela n'exclut pas parfois une certaine forme d'affection pour Pauline : « j'ai toujours eu quelque tendresse pour ma sœur Pauline » (MH, p. 368), mais il a « fini par [s]e brouiller » avec elle (MH, p. 455) en raison des menées de son époux Servianus (MH, p. 485) et a « refusé d'assister [à ses] funérailles » (*ibid.*).

La matrone par excellence, l'austère épouse, est bien évidemment pour Hadrien l'impératrice Sabine. *L'Histoire Auguste* relate même que le personnage historique « aurait renvoyé également sa femme pour son caractère maussade et difficile, comme il le disait lui-même, s'il avait été un simple citoyen »³⁴. Sabine, « petite-nièce de Trajan » rapprochait Hadrien du trône et « n'était pas tout à fait sans charme » (MH, p. 331-332) dans sa jeunesse, de l'aveu du narrateur de *Mémoires d'Hadrien*, mais l'image de l'épouse revêche domine car il ajoute aussitôt : « Ce mariage, tempéré par une absence presque continuelle, a été pour moi, par la suite, une telle source d'irritations et d'ennuis que j'ai peine à me rappeler qu'il fut un triomphe pour un ambitieux de vingt-huit ans » (MH, p. 332). À écouter Hadrien, il semble qu'il y ait entre eux une sorte d'incompatibilité radicale : « De tous les êtres, c'est probablement celui auquel j'ai le moins réussi à plaire : il est vrai que je m'y suis fort peu essayé » (MH, p. 368). L'entourage même de Sabine, à son image, n'éveille aucune sympathie chez Hadrien : ternes « cousins de province » (MH, p. 332), « conservateurs mécontents qui se réunissaient chez elle pour critiquer le train dont va le monde » (MH, p. 383), ou « petite cour d'amis et de parents espagnols, qui seuls comptaient pour elle » (MH, p. 488), ou encore, au moment du voyage en Égypte, groupe de femmes avec « [l]'inépuisable Julia Balbilla » (MH, p. 444)³⁵, féconde poétesse, pour lesquelles Hadrien n'a que mépris alors qu'il vient de perdre son favori : « le court voyage [en canot] n'alla pas sans cris et sans frayeurs de femmes » (*ibid.*)³⁶.

³⁴ *Vita Hadriani*, 11, 3, traduction de Jean-Pierre CALLU, Les Belles Lettres : [...] *uxorem etiam ut morosam et asperam dimissurus, ut ipse dicebat, si priuatus fuisset*. Le personnage yourcenarien reprend, d'ailleurs, cette formule : « J'aurais pu me débarrasser par le divorce de cette femme point aimée ; homme privé, je n'eusse pas hésité à le faire » (MH, p. 417).

³⁵ MH, p. 433 : Hadrien parle, par opposition au cercle conservateur qui gravitait naguère autour de Sabine, de « femmes de lettres inoffensives ».

³⁶ Même misogynie dans son jugement sur son propre secrétaire Phlégon : « L'indispensable Phlégon a des défauts de vieille femme, mais c'est le seul secrétaire

Sabine, toutefois, se trouve intégrée aux grands moments d'équilibre du règne : ainsi l'une des divisions administratives d'Antinoé porte son nom, de même que celui de plusieurs membres de la famille impériale (*MH*, p. 455)³⁷, et, auparavant, elle était aux côtés de l'empereur lors de la cérémonie de dédicace du Panthéon. Les époux trouvent alors une sorte de *modus vivendi* qui a son équivalent divin : l'impératrice semble ignorer la passion d'Hadrien pour Antinoüs. « Comme beaucoup de femmes peu sensibles à l'amour, elle en comprenait mal le pouvoir ; cette ignorance excluait à la fois l'indulgence et la jalousie. Elle ne s'inquiétait que si ses titres ou sa sécurité se trouvaient menacés, ce qui n'était pas le cas » (*MH*, p. 417). Hadrien et Sabine reproduisent en quelque sorte le couple divin de Jupiter et Junon, à cette différence que Junon se montre souvent plus vindicative. Marguerite Yourcenar donne ici une signification psychologique en rapport avec la vie du couple impérial à des éléments du culte officiel, le rapprochement dans l'Orient hellénique d'Hadrien avec Zeus Olympien et de Sabine avec Héra : Hadrien, image de Jupiter « soutien du monde, justice incarnée, ordre des choses, amant des Ganymèdes et des Europes » est l'« époux négligent d'une Junon amère » (*ibid.*)³⁸. N'oublions pas que Junon est aussi la déesse qui préside au mariage.

Hadrien paraît même, dans ce qui constitue le sommet de son existence dans *Saeculum aureum*, transmuier en valeur positive la froideur de la « grave et dure » Sabine (*ibid.*). Il fait d'elle l'incarnation de vertus traditionnelles : « il me plaisait qu'elle sût porter avec dignité ses voiles de matrone qui étaient presque des voiles de veuve. J'aimais assez qu'un profil d'impératrice figurât sur les monnaies romaines, avec, au revers, une inscription, tantôt à la Pudeur, tantôt à la Tranquillité » (*MH*, p. 417-418)³⁹. Marguerite Yourcenar met ici à

qui ait résisté à l'usage : il est encore là » (*MH*, p. 383). Lors de la rencontre avec Osroès, il semble tenaillé par la peur : « L'inséparable Phlégon était fort pâle » (*MH*, p. 396).

³⁷ Cf. Rémy POIGNAULT, *L'Antiquité dans l'œuvre de Marguerite Yourcenar. Littérature, mythe et histoire*, Bruxelles, coll. Latomus, 1995, p. 678.

³⁸ Voir ID., *op. cit.*, p. 632-3 pour les monnaies associant Hadrien à Jupiter et Sabine à Junon.

³⁹ Un buste de « Sabine vieillie » coiffée d'un voile, exposé au Musée des Thermes à Rome, est choisi comme illustration dans l'édition de Plon, 1958, p. 177 et dans l'édition de luxe de Gallimard, 1971, p. 200, et un autre buste de Sabine, provenant du Musée de Naples, est reproduit, p. 272 dans l'édition du « Club du meilleur livre », 1953. Aline ROUSSELLE, *op. cit.*, p. 339, rappelle que « [l]es statues de culte de la déesse *Pudicitia* étaient voilées à Rome » et elle ajoute, « [l]e voile ou le pan du manteau passé sur la tête constituaient un avertissement : voici une femme honorable, qu'il ne faut pas approcher sous peine de graves sanctions ».

profit le monnayage impérial ; mais si des monnaies de Sabine portent bien la légende *Pudicitia*, la *Tranquillitas* – qui symbolise la paix intérieure de celui qui sait s'élever au-dessus des désordres du sort – appartient aux seules monnaies d'Hadrien⁴⁰. Dans ces rapprochements de l'ouvrage, il ne s'agit pas tant de vanter la paix des ménages grâce à la retenue et au silence discret de l'épouse que de sacréaliser un lien social et de lui donner une dimension cosmique en érigeant le mariage blanc au statut de rite sacré au même titre que le « mariage fictif » de « la grande prêtresse » et de « l'hierophante » à Éleusis (*MH*, p. 418), comme si cette union était nécessaire à l'harmonie de l'empire.

Mais cette vue n'est qu'une vision utopique ; la réalité reprend ses droits et ce qui reste de la matrone est la dureté et la vertu : « Les ménagements, les bienséances, les faibles velléités d'entente avaient peu à peu cessé entre nous et laissé à nu l'antipathie, l'irritation, la rancœur et, de sa part à elle, la haine » (*MH*, p. 488). Et même, Sabine ne mériterait plus le titre de matrone selon les normes antiques, car on se souvient que la finalité du mariage romain est la procréation et que la matrone est celle qui, par son mariage, a vocation à devenir mère. Or voici que Sabine clame sa satisfaction de ne pas avoir connu la maternité : « Elle se félicitait de mourir sans enfants ; mes fils m'eussent sans doute ressemblé ; elle aurait eu pour eux la même aversion que pour leur père » (*ibid.*) ; Marguerite Yourcenar s'inspire ici d'un passage de l'*Abrégé des Césars* du Pseudo-Aurélius Victor (14, 8) : « Elle répétait ouvertement qu'ayant connu par expérience son caractère cruel, elle avait fait en sorte de ne pas être enceinte de lui pour la perte du genre humain »⁴¹.

Hadrien éprouve une telle défiance à l'égard du mariage qu'imaginant l'avenir du jeune Marc, il envisage l'épouse future comme l'une des pierres d'achoppement de sa philosophie : « Je me demande parfois sur quel écueil sombrera cette sagesse, car on sombre toujours : sera-ce une épouse, un fils trop aimé [...] » (*MH*, p. 496), comme si l'empereur connaissait déjà les racontars que colportera l'*Histoire Auguste* sur la vertu de l'impératrice Faustine⁴².

⁴⁰ Cf. Rémy POIGNAULT, *op. cit.*, p. 638. *Tranquillitas Aug.* : n° 526-527a, 573-579, 1473 (Harold MATTINGLY, *Coins of the Roman Empire in the British Museum -III- Nerva to Hadrian*, Oxford, 1976 (1^e éd. : 1936)) ; *Pudicitia* : n° 911-913, 1877-1878, 1899A (Harold MATTINGLY, *op. cit.*).

⁴¹ Traduction de Michel FESTY, Les Belles Lettres : *Quae palam iactabat se, quod immane ingenium probauisset, elaborasse ne ex eo ad humani generis perniciem grauidaretur*. Sur les soupçons d'empoisonnement de Sabine par Hadrien, cf. Rémy POIGNAULT, *op. cit.*, p. 884-5.

⁴² *Vita Marci Antonini*, 19 ; 23, 7.